

Document de travail : Séquence II, Corpus 2.

LA 8 : J – C Carrière, extrait 2, p.50-52, de *La Controverse*, « Réquisitoire de Sépulvéda ».

*Sépulvéda reprend la parole. Il s'adresse toujours directement à Las Casas.*

SEPULVEDA. — Assimiler les Espagnols à des démons, mais quelle aberration ! Quelle folie ! Les indigènes ont reconnu eux-mêmes que les conquérants leur étaient envoyés par quelque force supérieure ! Ils en étaient sûrs ! Depuis le début ! Et faire des Indiens des innocents ! Mais comment vous suivre ? Eux qui sacrifiaient à leurs idoles des milliers, des dizaines de milliers de victimes ! Quatre-vingt mille pour la seule inauguration du temple de Mexico !

LAS CASAS. — Le chiffre est loin d'être prouvé !

SEPULVEDA. — Mais c'est le plus barbare, le plus sanglant des peuples ! Sodomites, oui, et cannibales ! Vous avez oublié de le rappeler ! Ils allaient, a-t-on dit, « le ventre gonflé de chair humaine » ! Ils ont tué des Espagnols et ils les ont mangés ! Et certains, pour danser, revêtaient des peaux de chrétiens ! Et vous parlez d'un paradis ? Vous dites qu'ils ne savent pas mentir ? Mais ils vous ont trompé ! Continuellement ! Dès qu'un peuple sait parler, il sait mentir ! Ces Indiens sont des sauvages féroces ! Non seulement il est juste mais il est nécessaire de soumettre leurs corps à l'esclavage et leurs esprits à la vraie religion !

*Las Casas prend une note rapide.*

*Sépulvéda change de ton, s'adresse au légat :*

À supposer même l'absurde, à supposer qu'ils soient innocents, notre guerre ne serait-elle pas justifiée, une guerre menée pour protéger des innocents contre des chefs tyranniques, qui mettaient à mort leurs hommes pour les dévorer ?

LEGAT. — Je le répète, professeur, nous ne sommes pas ici pour parler de la guerre ! Nous pourrions discuter longtemps pour savoir qui sont les chefs tyranniques, et qui les innocents.

SEPULVEDA. — Je l'admets.

LEGAT. — Innocents qui jamais ne nous appelèrent à leur secours.

SEPULVEDA. — Mais qui acceptèrent qu'on les libérât.

LEGAT. — Mais où commence et où s'achève, ce droit que nous nous donnons d'intervenir chez l'étranger ? Comment distinguer ces sacrifices, par exemple, d'une condamnation à mort ? Lorsque des actes à nos yeux criminels se commettent dans d'autres pays, soumis à d'autres lois, adorant d'autres dieux, devons-nous toujours intervenir avec nos armes ? Parce que nous adorons le vrai Dieu, sommes-nous nécessairement chargés de la police de la Terre ?